

Loi sur les hameaux

Règlement sur la formule d'indemnisation des travailleurs
R-029-2024

Avis en application du paragraphe 58(2.1) de la *Loi sur la législation*

Une correction typographique prépublication a été apportée à la version française de l'article 1 du *Règlement sur la formule d'indemnisation des travailleurs*, enregistré le 12 septembre 2024, pour remplacer « *Loi sur les hameaux* » par « *Loi sur les hameaux* ».